

## FAQ : QUI ENSEIGNE A L'UNIVERSITE ? COMMENT FONCTIONNE LA RECHERCHE ?

Élaborée dans le cadre de l'université populaire de l'IHEAL par :

Juliette Dumont, Maîtresse de conférences en histoire, directrice des études;

Marie-Laure Geoffray, Maîtresse de conférence en science politique, responsable du Master 1

Malo Vinesse, étudiant en Master 1

### **Contexte : Pourquoi la situation des universités françaises est aujourd'hui si dégradée (constat fait dans les rapports préparant la Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche) ?**

**2007** : Mise en place de la LRU (Loi relative aux libertés et responsabilités des Universités) = autonomie des universités.

- L'État continue d'accorder des dotations aux universités, indexées sur l'inflation.
- MAIS Dotation de chaque université calculée au moment de l'application de la LRU en 2007 : les dotations n'ont pas évolué.
- OR La masse salariale des universités évolue mécaniquement (augmentation du SMIC, progression des carrières), même sans que ces dernières recrutent plus de personnel.

### **Conséquences :**

1. en 2007, la masse salariale représentait entre 40 et 50% du budget des universités. Aujourd'hui, elle représente entre 80 et 95% du budget des universités (LRU avait fixé 60% comme plafond qu'il ne fallait pas dépasser pour un bon fonctionnement).
2. Les universités n'ont plus de marges de manœuvre (pour améliorer les formations, investir dans les infrastructures, embaucher des administratifs et des enseignants) ; solution appliquée : gel des postes (pas de remplacement des personnels partant à la retraite ou en mutation) et embauche de contractuels/vacataires à la place des titulaires = fin du travail-statut, développement du travail-contrat.



### **Les précaires de l'enseignement et de la recherche**

- ① Précarité financière
- ② Précarité professionnelle
- ③ Surcharge de travail



### **Points d'analyse sur les rapports de la situation de la recherche**

- ① **Paradoxe** : constat d'une situation dégradée mais renforcement des facteurs de dégradation
- ② **Valeurs cardinales** : concurrence et individualisation
- ③ **Vers une concentration des moyens**
  - exclusivement distribués sur appels à projets ou évaluation
  - dissociation des missions de recherche et d'enseignement
- ④ **Vers une loi "inégalitaire" et "darwinienne"**  
qu'Antoine Petit, PDG du CNRS, appelle de ses vœux (L'usine nouvelle, 27/11/2019).

## 1- Qui donne cours à l'université en France ?

**Les cours sont assurés par des fonctionnaires et des contractuels**

- leurs statuts sont différents
- certains enseignants sont également des chercheurs

### A) Fonctionnaires

**Fonctionnaire** = titulaire d'un concours ; emploi garanti ; salaire calculé selon une grille indiciaire valable au niveau national et un point d'indice (ce dernier est gelé depuis 10 ans) = **un statut**

#### a- Maître(sse) de Conférences (MCF)

##### Conditions

- doctorat + qualification obtenue auprès de la Conférence nationale des universités
- l'entrée dans la carrière de MCF se fait aujourd'hui en moyenne à 35 ans.

##### Caractéristiques

- peut encadrer des Masters
- obligation de 192h par an
- début de carrière, 1ère échelon = 1725 euros

#### b- Professeur(e) des universités (PR)

##### Conditions

- il faut faire une 2ème thèse, l'habilitation à diriger des recherches (HDR)

##### Caractéristiques

- Peut encadrer des thèses
- obligation de 192h par an

#### c- Professeur(e) agrégé(e) (PRAG)

##### Conditions

- avoir passé l'Agrégation (concours pour devenir professeur dans le second degré -surtout en lycée- 15h de cours par semaine)

##### Caractéristiques

- effectue 380h par an

#### d- Professeur(e) certifié(e) (PRCE)

##### Conditions

- avoir passé le CAPES (concours pour devenir professeur dans le second degré, surtout en collège- 18h de cours par semaine)

##### Caractéristiques

- effectue 380 h de cours par an

**Note : PRCE et PRAG ont une grosse charge d'enseignement et des tâches administratives.**

**B) Contractuel(le)s** (ils/elles représentent 35/40% des enseignants à l'université aujourd'hui)

**Contractuel** = a un contrat à durée déterminée ou un contrat à durée indéterminée ; le salaire est versé mensuellement ; le contrat, s'il est suffisamment long, ouvre le droit à des congés.

**Vacataire** = engagé de manière ponctuelle pour une mission (cours ou tâches administratives)

#### **Doctorants-contractuels**

- 3 ans de thèse + 2 ans d'enseignement (64 h par an)
- salaire : un peu moins de 1 500 euros par mois

#### **ATER**

- postes occupés généralement par des doctorants ou de jeunes docteurs
- contrat d'un an, renouvelable un an
- 192h par an
- Salaire : environ 1700 euros par mois

#### **Chargé(e)s de cours**

- pour être recruté(e) chargé(e) de cours, il faut avoir un travail principal à côté.
- un chargé de cours est payé 30 euros net par heure et reçoit sa paye en fin de semestre

#### Trois cas de figure pour les chargés de cours :

- ils ont un travail à côté et interviennent ponctuellement (ex : Yannick Lechevallier ou Emmanuel Cochon à l'IHEAL)
- même dans le cas d'un doctorat non financé, ce dernier est considéré comme un contrat de travail et permet au doctorant d'être embauché comme chargé de cours ;
- cas de jeunes docteurs qui n'ont pas encore de poste et ne sont plus en doctorat : il faut qu'ils aient un travail à côté ; certains deviennent auto-entrepreneurs pour pouvoir donner cours

#### **30 euros ou 3 euros de l'heure ?**

Les chargés de cours sont payés 30 euros net de l'heure. Si l'on prend en compte le temps de préparation (4h pour 1h de cours), le temps de correction des copies et la surveillance des rattrapages, on a 10h de travail pour 1h de cours.

Cela signifie que les chargés de cours sont en fait payés, pour leur travail, **3 euros net de l'heure.**

## C) Quels problèmes se posent aujourd'hui ?

### Coupes de postes

- suppression de postes d'enseignants-chercheurs titulaires (MCF, PR) = 30% de postes supprimés en 10 ans :
  - des maquettes réduites pour les étudiants en termes de nombres d'heures ;
  - des cours assurés pour l'essentiel par des contractuels, pour une durée réduite = pas de possibilité d'améliorer son cours d'une année sur l'autre
- postes administratifs qui sautent : moins de personnes pour la même charge ; accueil et suivi des étudiants (examen des candidatures, procédures des inscriptions administratives et pédagogiques, délivrance d'attestations, suivi des stages, informations sur les bourses, la vie étudiante...) dégradé. ≠ grandes écoles ou universités bien dotées qui peuvent fournir un meilleur suivi des étudiants.

### Charge de travail

- 1h de cours = 4h de préparation (sans compter heures de correction des copies)

### Quelles tâches?

Pour les MCF, PR, PRAG et PRCE : dans les 192 ou 380h de service statutaire, il y a :

- de l'enseignement (en ayant à l'esprit qu'il faut au moins 4h de travail pour 1h de cours et que la correction des copies n'est pas comptée dans les services);
- des tâches administratives. Ex à l'IHEAL : pour la direction des études, Juliette Dumont a une décharge de 24h par an (ces 24h sont comptabilisées) ; Marie-Laure Geoffray une décharge de 12h en tant que responsable du Master 1...

A tout cela s'ajoutent la rédaction de lettres de recommandations demandées par les étudiants pour postuler à d'autres formations, à des doctorats, à des stages et parfois à des emplois; la gestion de situations personnelles (attestations diverses pour bourses, visas...)

Pour les MCF et les PR :

- il y a en plus la direction des mémoires de Master : 1 mémoire de Master = 0,5 h par an

### Païement en heures complémentaires

En raison du manque de titulaires, MCF, PR, PRAG et PRCE font généralement des sur-service (plus que 192h par an) qui sont payés en heures complémentaires (et non en heures supplémentaires, mieux payées), c'est-à-dire 30 euros/h.

MCF, PR et ATER ont une prime annuelle : 1200 euros par an à Paris 3. Argent généralement utilisé pour financer activités de recherche (achat de livres, financement des terrains, etc).

### Conséquences de la réforme des retraites

Dans le système actuel, la pension de retraite des fonctionnaires est calculée sur les 6 derniers mois de salaire, ce qui compense des salaires généralement plus bas que dans le privé.

Avec la réforme en cours, le calcul de la pension de retraite se fait sur l'ensemble de la carrière, ce qui pénalise énormément les fonctionnaires, notamment les enseignants (de la maternelle au supérieur), d'autant qu'ils touchent très peu de primes.

## 2- Comment fonctionne la recherche en France ?

### A) Les modes de financement de la recherche

- jusqu'en 2005 : l'essentiel du financement de la recherche passe par des dotations annuelles aux universités et laboratoires.
- 2005 : Création de l'Agence Nationale de la Recherche. Désormais, la recherche est essentiellement financée sur appel à projets.

#### Dotations annuelles

- pour un laboratoire comme le CREDA, qui est une Unité Mixte de Recherche (double tutelle : Université Paris 3 et CNRS), dotation de l'université et du CNRS. Environ 40 000 euros par an.
- Ex : dans l'axe Action collective/Action publique, 15 000 euros pour 40 chercheurs (argent servant à financer des missions, notamment en Amérique latine ; à organiser des événements scientifiques ; à participer à des colloques ; à financer des traductions, etc).

#### Appels à projet

- au niveau français : ANR, mais aussi au niveau des universités
- au niveau européen : gros financements mais projets très lourds à monter, en anglais et selon des priorités définies selon les "impératifs présents.

*La recherche est financée par un mélange des deux (appels à projet, dotations annuelles)*

### B) Quels problèmes se posent aujourd'hui ?

#### Répondre aux appels à projet

- chronophage : trouver les appels, y répondre
- absence de liberté dans le choix des objets
- fonds souvent très insuffisants

#### Logiques managériales : excellence, évaluations

- évaluation et autoévaluation permanente, parfois sur critères déconnectés de la recherche
- mise en compétition : individualisation du chercheur, effacement du collectif

#### Moins de personnel et cumul des tâches : quel temps reste-t-il pour être chercheur ?

- MCF et PR, mais aussi ATER, doctorants-contractuels... sont enseignants-chercheurs
- ils sont donc aussi censés faire de la recherche (lectures, terrain, écriture d'articles et d'ouvrages, organisation/participation à des colloques, séminaires, table-ronde, évaluations...; tâches administratives au sein des laboratoires de recherche ; vulgarisation de la recherche par la participation à des débats publics ou à des émissions dans les médias.).

## **Logiques managériales : excellence, évaluations**

- évaluation et autoévaluation
- mise en compétition : individualisation du chercheur, effacement du collectif
- mythe du chercheur "excellent" (la star) qu'il faut délester de ses heures d'enseignement pour qu'il.elle puisse se consacrer totalement à la recherche, alors que la plupart des découvertes/avancées scientifiques sont le fait d'équipes, de collectifs.
- hiérarchisation des chercheurs entre eux (les stars et les autres), et instauration d'une différenciation de plus en plus nette entre ceux/celles qui font de la recherche et ceux/celles qui doivent se consacrer à l'enseignement et aux tâches administratives (dévaluées)

## La loi de Programmation Pluriannuelle pour la Recherche (LPPR) : KEZAKO?

### De quoi parle-t-on ?

- 01/02/2019 : E. Philippe annonce la mise en place de groupes de travail afin qu'une LPPR soit adoptée début 2020, pour " redonner à la recherche de la visibilité, de la liberté et des moyens". Entrée en vigueur prévue : début 2021
- 23/09/2019 : remise des [rapports des groupes de travail à F. Vidal](#).

Rédaction par des directeurs/trices d'établissements (universités, CNRS, INRA), des député.e.s LREM, une cadre de Thomson et L'Oréal.

- *Depuis...* : la LPPR s'écrit.

**Qu'y a-t-il dans ces rapports préparatoires (en résumé) ?**

3 rapports	Constats	Propositions
<b>Financement de la recherche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Niveau de financement public et privé de la recherche insuffisant</li> <li>- Menace d'un décrochage scientifique, nécessité d'investissement</li> <li>- Des moyens trop dispersés, des financements récurrents affaiblis par les financements par projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accroître la politique de pilotage stratégique national / financement régional,</li> <li>- Permettre aux régions mais aussi directement aux laboratoires de s'endetter ;</li> <li>- Poursuivre la concentration des moyens en augmentant le poids               <ul style="list-style-type: none"> <li>*de l'évaluation sur les chercheurs ;</li> <li>* des appels à projet</li> </ul> </li> </ul>
<b>Attractivité des emplois et des carrières scientifiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Rémunérations de tous les personnels &lt; OCDE et &lt; reste de la fonction publique</li> <li>-Érosion de l'emploi scientifique permanent, entrées difficiles dans les carrières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer des primes à la performance</li> <li>- Développer des "CDI de projet"</li> <li>- Fusion des deux corps d'EC et/ou tenure track et chaires junior</li> <li>- Se dispenser de l'obligation de qualification CNU pour les EC, augmenter les recrutements "externes"</li> <li>- Remise en question du statut, avec modulation de service sans accord préalable (résultat des évaluations)</li> </ul>
<b>Recherche partenariale et innovation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Retard français tant du point de vue des champions de l'industrie et des services, que des entreprises innovantes type start-ups.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Transformer le doctorat en diplôme d'insertion professionnelle ;</li> <li>- Modifier substantiellement les statuts titulaires et encourager la mobilité public-privé ;</li> <li>- Créer des statuts précaires et des primes à la performance et à « l'engagement » ;</li> <li>- Poursuivre la concentration des moyens en créant de nombreux financements spécifiques très ciblés.</li> </ul>



## SELECTION D'ARTICLES, DOSSIERS ET SITES SUR LE SUJET

### ***Sur la LPPR***

Dossier de [La vie des idées](#)

Tribunes :

- Dans [Le Monde du 20 janvier](#)
- Dans [Libération du 20 Janvier](#)

Décryptage :

- [Post de Sylvestre Huet sur le site du Monde le 21 janvier](#)

### ***Sites faisant le point sur la mobilisation :***

- [Universiteouverte.org](#)
- [Sauvons l'Université](#)